

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE**  
**Des Collaborateurs Salariés des Cabinets**  
**d'Economiste de la construction et des Métreurs-Vérificateurs**  
**en date du 16 avril 1993**

**AVENANT N° 2 du 12 février 97 modifié le 26 juin 1997**

**Article 1 - Objet de l'avenant n° 2**

Le présent avenant n° 2 a pour objet de modifier l'article premier « objet et durée de la convention » selon la rédaction ci-après.

**Article 2 – Objet et durée de la convention**

L'article 1 de la convention Collective Nationale est rédigé comme suit :

« La présente Convention Nationale fixe les conditions générales du travail et les rapports qui en découlent entre les employeurs et leurs salariés.

Elle s'applique en Métropole et dans les départements d'Outremer pour l'ensemble des activités économiques classées dans la nomenclature de l'INSEE sous le code NAF 74.2B concernant les services de Technicien Economiste de la construction et le calcul du métré des ouvrages, à l'exclusion de levées topographiques et le bornages des propriétés.

Est également rattaché à cette convention Collective Nationale le personnel employé par les organisations patronales (syndicats ou autres) des employeurs concernés.

La présente Convention est fixée pour une durée indéterminée

**Article 3 – Entrée en vigueur**

L'entrée en vigueur du présent avenant est subordonnée à son extension.

Fait à PARIS, le 26 Juin 1997, en 20 exemplaires originaux

D'une part

Union Nationale des  
Economistes de la construction  
G. PASQUIER

d'autre part

Fédération Générale Force Ouvrière du  
bâtiment, travaux publics, bois, céramique  
(F.O.)  
P.J. PERRIN

Fédération Nationale des salariés de la  
construction et du bois (FNCB-CFDT)

Syndicat National CGT Architecture-  
Urbanisme-Métré, Union Fédérale des  
Cadres et Techniciens de la Construction  
(UFCT), Fédération de la construction CGT  
J. Cl. DALLANCON

Syndicat National du Personnel Techniciens  
Spécialistes et Cadres des Cabinets  
d'Architectes, Bureaux d'Etudes, Ingénieurs  
Conseils, Métreurs, Géomètres-Experts,  
Photogramètres, Promoteurs-Constructeurs,  
Maîtres d'Oeuvre en Bâtiment (SPABEIC)  
E. CORBES

Fédération Nationale CGC des Syndicats de  
l'Encadrement de l'Equipement (FE-CGC)  
J. FLEURY

C.F.T.C. - Fédération Bâti-Mat-TP  
D. ONRAED